

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Appel à manifestation d'intérêt « Lieux innovants Lieux accueillants » – Validation du plan de financement, sollicitation des subventions et signature de la convention d'attribution des aides

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président pour toute demande de subvention dont le montant est inférieur à 100 000 € HT et approuver les plans de financement proposés à l'appui des demandes de subventions réalisées dans les conditions susmentionnées ;

Considérant les principales vocations des Maisons France Services :

- Un lieu d'accueil et d'informations,
- Des permanences d'organismes sociaux et professionnels,
- Des espaces multimédias,
- Un espace de télétravail,

Vu la décision du Président n°2024-DPRS DT-049 du 1^{er} février 2024 autorisant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Lieux innovants, lieux accueillants » (AMI LILA) ;

Considérant que cet AMI permet de soutenir financièrement les projets d'aménagement des espaces France services ;

Considérant la sélection des maisons France services d'Allanche, Murat et Neussargues comme lauréats de l'AMI LILA et bénéficiant d'un accompagnement pour la réalisation de projets d'aménagement ;

Considérant l'enveloppe de travaux inscrite au budget prévisionnel 2026 pour l'opération d'aménagement des espaces France services d'Allanche, Murat et Neussargues ;

Considérant que la Banque des territoires a confirmé son soutien financier à hauteur de 50% au projet d'aménagement des 3 France services, soit 21 500 € ;

Précisant que le montant définitif de la subvention sera ajusté sur la base des dépenses réelles indiquées, dans les 6 mois ;

DECIDE

Article 1 : De valider le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement des espaces France Services d'Allanche, Murat et Neussargues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Lieux innovants, lieux accueillants » comme suit :

DÉPENSES TTC		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Mobilier	23 732 €	Banque des territoires	21 500 €	50 %
Signalétique	1 478 €	<i>Dont France Services d'Allanche</i>	4 000 €	
		<i>Dont France Services de Neussargues</i>	7 500 €	
		<i>Dont France Services de Murat</i>	10 000 €	
Travaux	17 790 €	Autofinancement	21 500 €	50 %
TOTAL	43 000 €	TOTAL	43 000 €	100 %

Article 2 : De solliciter une subvention d'un montant de 21 500 € auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de l'appel à projets susmentionné, pour le financement de l'aménagement des espaces France Services du territoire ;

Article 3 : De conclure et signer la convention d'attribution des aides pour la réalisation de ce projet avec la Banque des Territoires ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.